Lutte contre les ambroisies	
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 2 : santé environnementale** ***Aménagement de l'espace urbain***
Objectif général (axe)	Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale sur le territoire du CLS.
Contexte / état des lieux	Les ambroisies sont des plantes annuelles invasives capables de se développer rapidement sur une grande variété de milieux et en particulier sur les terrains dénudés, à faible couvert végétal ou retournés : parcelles agricoles, chantiers, friches, voies ferrées, bords de cours d'eau et de routes, parcs, jardins, etc. Elles émettent des pollens qui présentent un fort potentiel allergisant et se déplacent facilement avec le vent, les eaux ou du fait des activités anthropiques (engins de chantiers ou agricoles, compost, déchets verts, nourrissage des oiseaux, …). Ces pollens, particulièrement nocifs et présents du mois d'août au mois d'octobre, peuvent provoquer des réactions allergiques se traduisant par des symptômes tels que : rhinite, trachéite, conjonctivite, urticaire ou encore eczéma. Ces réactions peuvent conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme. Les symptômes sont d'autant plus importants qu'il y a de pollens dans l'air [ARS – 2024]. Les ambroisies peuvent de ce fait induire des coûts sanitaires importants (consultations médicales, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, …). En Auvergne-Rhône-Alpes, la région la plus touchée de France, le coût sanitaire de l'allergie aux ambroisies est estimé à 26,4 millions d'euros par an pour 690 000 personnes touchées [ORS – 2020]. Outre les enjeux de santé publique, les ambroisies, du fait de leur installation préférentielle sur les terrains non couverts, de la viabilité de leurs semences dans le sol et de leur croissance rapide, ont aussi des impacts importants sur les activités agricoles où elles se développent aux dépens de certaines cultures. Le réchauffement climatique et l'augmentation du dioxyde de carbone profitent aux ambroisies en favorisant leur croissance, leur capacité d'invasion concurrentielle, leur production de pollens et le pouvoir allergène de ces derniers [Fredon France – 2021]. La présence d'ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia) est avérée en Indre-et-Loire et sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire depuis plusieurs années. En réponse à ces constats, en date du 6 mars 2024, un arrêté préfectoral a été pris sur le département afin de déterminer et mettre en application les modalités de lutte contre les ambroisies. Un plan d'actions, coordonné par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) et co-construit avec les différents acteurs départementaux et l'appui technique de FREDON Centre-Val de Loire, a été établi et annexé à l'arrêté préfectoral afin de coordonner la lutte contre cette plante. Ce plan, organisé autour de 4 axes stratégiques eux-mêmes déclinés en actions, permet d'intervenir de manière préventive afin d'éviter l'installation de la plante et de façon curative en cas de présence. Véritables acteurs de proximité, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans l'application de ces dispositions. Les maires des communes de la métropole représentent des protagonistes dans l'organisation de la lutte, en veillant notamment à l'application de l'arrêté préfectoral, en assurant la gestion du risque « ambroisie » sur les terrains dont ils ont la charge et en assurant la nomination d'un référent communal. Par le biais du Contrat Local de Santé qui a pour objet de déployer une politique de santé en réponse aux besoins locaux et de la direction de la transition écologique via ses missions de surveillance de la qualité de l'environnement, Tours Métropole Val de Loire souhaite se mobiliser en accompagnant les communes membres dans la mise en œuvre du plan, par le biais d'actions d'information et de sensibilisation, de formation des agents ou encore via l'organisation de chantiers d'arrachage.
Objectif général	Améliorer le cadre de vie et le rendre plus favorable à la santé.
Objectif(s) spécifiques(s)	- Améliorer la qualité de vie et la santé physique et mentale des habitants ; - Contribuer à la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques métropolitaines et leurs déclinaisons opérationnelles ; - Réduire l'exposition aux nuisances environnementales ; - Soutenir et déployer des actions de prévention et de curation des conséquences sur la santé des impacts liés au réchauffement climatique et à la qualité de l'air, en lien avec le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la métropole ; - Favoriser l'attractivité du territoire.
Objectif(s) opérationnel(s)	- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action départemental en déclinant, sur le territoire métropolitain, les 4 axes stratégiques : • *Axe stratégique 1 - Connaissance* : repérer, cartographier, surveiller, signaler ; • *Axe stratégique 2 - Formation* : former sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte ; • *Axe stratégique 3 - Actions de terrains* : agir pour prévenir l'apparition des ambroisies ou lutter contre leur prolifération ; • *Axe stratégique 4 – Communication / sensibilisation* : informer, sensibiliser sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte.

Type d'action	☐ Action existante à renforcer ■ Nouvelle action
Description de l'action	**A. Repérage, surveillance et signalement de l'ambroisie** - Accompagnement à la mise en place et au suivi des référents ambroisie communaux ; - Communication sur la plateforme de signalement ; - Surveillance des bords de route via l'inscription au sein de la convention TMVL - Cofiroute et mobilisation du Service Voierie Métropolitain (SVM).
	B. Formation sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte - Accompagnement à la formation des agents métropolitains (espaces verts, polyvalents, infrastructures, Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), …) et des référents communaux.
	C. Prévention de l'apparition des ambroisies et lutte contre leur prolifération - Accompagnement à la mise en place et au suivi des référents ambroisie communaux ; - Organisation de chantiers d'arrachage : • Journées pédagogiques à la Gloriette ; • Intervention sur les bords de cours d'eau de la GEMA ; • Mise en œuvre d'une journée métropolitaine d'arrachage mobilisant les différents services métropolitains.
	D. Information et sensibilisation sur les enjeux et techniques de prévention et de lutte contre les ambroisies - Des élus : intervention en conférence des maires, en commissions thématiques métropolitaines, … ; - Du grand public : • Moyens de communication de la métropole et des villes (pages web, intranet, magazines, flyers à disposition sur sites, réseau CLS, …) ; • Ateliers d'éducation à l'environnement à la Gloriette ; • Moyens d'information des touristes (Fédération de randonnée, offices de tourisme, …) ; • Manifestations en lien avec la santé et/ou l'environnement ; - Des étudiants en formation via les lycées agricoles présents sur le territoire métropolitain .
Population cible	Tous publics
Secteur géographique visé	Tours Métropole Val de Loire
Porteurs de l'action	Fiche. **Tours Métropole Val de Loire** (Direction de la Transition Ecologique et Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville) **– Ville de Tours - Direction Départementale des Territoires 37** (en tant que contributeur) A. **Ville de Saint-Pierre-des-Corps**
Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)	Tours Métropole Val de Loire (Direction Territoires et Proximité, Direction de la Communication, Direction du Tourisme, Direction de la Transition Ecologique (Gestion des milieux aquatiques (GEMA) et Gloriette, Direction des Infrastructures (SVM) …) Agence Régionale de Santé 37 Villes Lycées agricoles Usagers / habitants FREDON Centre-Val de Loire Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Lig'Air Fédération de randonnée, offices de tourisme, … Centres sociaux et autres associations locales Centres Communaux d'Action Sociale des villes (CCAS) Education nationale et diocèse

	Associations œuvrant auprès des personnes en situation de handicap (établissements médico-sociaux, centre autisme, APF France Handicap, …) Bailleurs sociaux
Calendrier prévisionnel	**A.** Identification des référents : 2024-2025 Communication sur la plateforme : dès 2024 Surveillance des bords de route : à déterminer **B.** Formation des agents : dès 1er trimestre 2025 **C.** Chantiers d'arrachage : dès 2e trimestre 2025 **D.** Intervention en conférence des maires : 3 juin 2024 Grand public : dès 2024 Etudiants : à déterminer

Dispositif d'évaluation :

- **Périodicité**
- **Critères/indicateurs mesurant :**

- L'activité
- Le processus
- Le résultat /l'impact

- **Outils / modalité de calcul et valeur cible :**

Indicateurs	Modalités de calcul	Périodicité	Cible
A. Activité : Nombre de référents communaux	S/O	Annuelle	A minima 1 référent par ville
Nombre de communication sur la plateforme	S/O	Annuelle	A minima 1 fois par an Hausse p/r à l'année 1 de mise en œuvre du CLS
Résultat : Nombre de signalements	S/O	Annuelle	
B. Activité : Nombre d'agents formés	Nombre formé / nombre concerné	Annuelle	A minima 50% d'agents formés par territoire
Processus : Stratégie et plan de sensibilisation / formation	Livrable de sensibilisation /formation	Pluriannuelle	1 par session
Résultat : Niveau de connaissance et de satisfaction des participants	Questionnaire (qualité de la formation, changement dans la posture professionnelle,évaluation des connaissances, besoins et réajustements	Pluriannuelle	1 par session
C. Activité : Nombre de chantiers d'arrachage	S/O	Annuelle	A minima 1 par an
Résultat : Concentration de pollens dans l'air et risque allergique	Grains / m3 par jour Nul – faible – moyen - élevé	Annuelle	Baisse p/r à l'année 1 de mise en œuvre du CLS
D. Activité : Nombre de parutions / d'interventions dans les différents médias / évènements, …	S/O	Annuelle	A minima 1 par an
Nombre d'ateliers de sensibilisation	S/O	Annuelle	A minima 1 par an
Nombre d'étudiants sensibilisés	Nombre / nombre concerné	Annuelle	S/O
Processus : Stratégie et plan de sensibilisation	Mallette pdagogique	Pluriannuelle	1 par session
Résultat : Niveau de connaissance et de satisfaction des participants	Questionnaire (qualité de la formation, changement dans la posture professionnelle,évaluation des connaissances, besoins et réajustements	Pluriannuelle	1 par session

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	- Charge de travail des agents ; - Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) lors des opérations d'arrachage ; - Implication et engagement politiques dans la démarche ; - Coordination et mobilisation des acteurs ; - Adaptation des outils, programmes et interventions au tout public, y compris vulnérables et en situation de handicap ; - Application aux espaces privés.
Modalités potentielles de financement	Plan de formation des agents Tours Métropole Val de Loire Agence Régionale de Santé 37